

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 9 janvier 2025

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	31 décembre 2024	31 décembre 2024
23	22	23		

Délibération n° 2025 01 05 : Désignation du référent COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

L'an deux mille vingt-cinq, **le jeudi 9 janvier** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

Membres présents : Isabelle DUMONT, Julien CHAMPION, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Martine HERMANN, Philippe CLAIR, Martine YVON, Nadia MORIN, Hervé THOPRIEUX, Monique FRADET, Thierry CHARNEAU, Cédric ROUSSEAUX, Sébastien ROCCHI, Jany JONEAU, Mickaël BOUYER, Delphine VINET, Steven LARGEAUD, Jean-François MALTERRE, Berend KAMP, Gwenaëlle DENIS, Jean-Pierre PARONNEAU.

Membres absents non représentés : Néant

Membres absents représentés : Christèle ROBLIN (donne pouvoir à Valérie RIVÉ).

Secrétaire de séance : Valérie RIVÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les élections du 8 décembre 2024 portant sur le renouvellement partiel intégral du conseil municipal et son installation en date du 13 décembre,

Vu la délibération n°20241201 du Conseil Municipal du 13 décembre portant sur l'élection du Maire,

Il est demandé au conseil municipal d'élire les représentants de la commune (1 élu et 1 agent) au « CNAS »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne acte** au rapporteur des explications entendues,
- **Désigne** Mme YVON Martine(élue) Mme GROUS Emilie (agent) en tant que représentants de la commune de Saint-Pierre-La-Noue au « CNAS »,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,

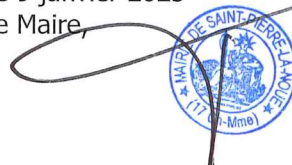


Valérie RIVÉ

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 9 janvier 2025

Le Maire,



Christophe FOLOPPE